

AIDE-MÉMOIRE : REPÉRAGE ET ANALYSE DES SITUATIONS D'ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE¹

PÈRE ²		MÈRE	ENFANTS
<p>Formes et manifestations de la violence envers la mère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Verbale et psychologique : intimider, menacer, humilier, isoler, surveiller et interroger, harceler, minimiser, blâmer Physique : pousser, frapper, blesser, étrangler, lancer des objets Sexuelle : harceler sexuellement, contraindre à une relation ou à des pratiques non désirées, contrôler sa contraception, faire des remarques désobligeantes sur son corps Économique : contrôler l'argent et les dépenses, priver de ressources financières, rendre des comptes 		<p>Stratégies déployées par la mère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins des enfants pour les rassurer Changer les idées des enfants Surveiller les comportements du père pour tenter de prédire les incidents violents Tenter de prévenir les incidents violents Se conformer aux attentes de son conjoint pour prévenir l'escalade de violence Tenir les enfants à l'écart Mettre sa propre sécurité à risque pour protéger les enfants Quitter le père ou rester avec lui <p>Une non-action de la part de la mère peut être un moyen de protection pour son enfant.</p> <p>Conséquences pour la mère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur la santé physique Sur le plan psychologique ou la santé mentale Sur la sexualité/grossesse Sur le plan social Sur ses capacités parentales, mais l'interprétation et l'analyse doivent tenir compte des répercussions possibles associées à la VC 	<p>Conséquences dans toutes les sphères de sa vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel : physique, affectif, cognitif Familial : relation avec les parents, la fratrie, la famille Scolaire : niveau, implication, forces, difficultés Social : relation avec les pairs, activités, loisirs Médical : santé physique et mentale <p>Exemples :</p> <p>Blessures physiques, énurésie, perte d'appétit, perte de sommeil, dépression, anxiété, faible estime de soi, stress post-traumatique, problème d'adaptation, problèmes comportementaux tels que : réactions violentes, manipulation, tendance à mentir ou à désobéir, consommation, victimisation</p>
<p>Comportements du père envers l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parentalité très autoritaire et rigide vs parentalité négligente Attentes et exigences exagérées vs permissivité stratégique Méthodes éducatives : punitions disproportionnées, violence Contrôle coercitif : surveillance, isolement Violence verbale et psychologique : dénigrement, humiliation, critique, blâme, menace, intimidation Réactions imprévisibles et disproportionnées face aux événements Manque de sensibilité Instrumentalisation de l'enfant Soins donnés vs refus de soins <p>La violence conjugale (VC) est le plus important facteur de risque d'abus physique chez l'enfant</p>			
CONTRÔLE COERCITIF		DISTINCTION À FAIRE ENTRE VC/VCPS ET CONFLIT DE COUPLE OU CONFLIT SÉVÈRE DE SÉPARATION	
<p>Pendant la relation</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle et règles imposées au quotidien Privation ou restriction de la liberté Retrait de moyens de communication Retrait des ressources financières Isolement 	<p>Violence conjugale post-séparation (VCPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance, contrôle Harcèlement, menace Introduction illégale chez la mère Agression physique et sexuelle Instrumentalisation de l'enfant Prise de contrôle par le système judiciaire 	<p>Certains éléments sont présents tant dans une dynamique de VC que de conflit de couple, notamment le conflit de loyauté chez l'enfant, le dénigrement envers la mère et les comportements violents du père.</p> <p>Ce qui différencie la VC/VCPS du conflit de couple ou du conflit sévère de séparation, c'est : la dynamique de contrôle et de domination</p> <p>Pour déterminer si on est en présence d'une situation de conflit sévère de séparation ou de la VC/VCPS, il faut vérifier l'intention derrière les gestes posés.</p>	
		À NOTER	
		<p>Pour chaque signalement retenu en conflit de couple ou en conflit sévère de séparation, un repérage de la violence conjugale – actuelle ou passée – ou de la violence conjugale post-séparation doit être fait.</p> <p>La VC peut passer inaperçue aux yeux de tous</p>	

1. Les situations signalées impliquent un auteur de violence et une personne victime. Puisque la violence conjugale est majoritairement commise envers les femmes, le MSSS fait le choix de genrer le texte au féminin. Mettre en évidence cette réalité ne signifie en aucun temps la non-reconnaissance de la victimisation au masculin ou pour les couples issus de la diversité sexuelle et de genre.

2. L'appellation « père » inclut également le conjoint ou l'ex-conjoint de la mère.

ART. 38.2	ART. 38.2.2	ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION ET À VÉRIFIER
<p>a) La nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés.</p> <p>b) L'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant.</p>	<p>a) Les conséquences de l'exposition à cette violence sur l'enfant.</p>	<p>À vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les manifestations de la violence, y compris le contrôle coercitif. • Le climat, l'atmosphère à la maison : sentiment de marcher sur des œufs, peur, tensions, sentiment d'insécurité à la maison, etc. • Le sentiment de l'enfant : peur, anxieux, craintif, hypervigilant, etc. • Le rôle qu'il joue : arbitre, protecteur, agresseur, bouc émissaire, enfant parfait, confident de la victime, confident de l'agresseur. • Les méthodes éducatives employées par les parents. • L'adaptation ou la modification de son comportement en fonction des actions ou des réactions du père. Ce que l'enfant fait ou ne fait pas. • Les conséquences dans chacune des sphères de sa vie. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enfant n'a pas besoin d'être présent lors des manifestations de violence; il peut y être exposé indirectement et en subir les conséquences. • Les impacts peuvent différer selon l'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant; c'est ce qui doit être mis en relation.
<p>c) La capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant.</p>	<p>b) La reconnaissance de ces conséquences sur l'enfant par l'auteur de cette violence et les moyens pris par ce dernier pour prévenir d'autres situations d'exposition à la violence, le cas échéant.</p> <p>c) Les actions prises par le parent qui n'est pas l'auteur de cette violence pour protéger l'enfant de l'exposition à cette violence ainsi que les entraves à ces actions posées par l'auteur de cette violence, le cas échéant.</p>	<p>À vérifier :</p> <p>La reconnaissance du père :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De ses comportements violents quels qu'ils soient. • De la gravité et des conséquences de son comportement sur la mère et l'enfant. • De sa responsabilité. <p>S'il n'y a pas de reconnaissance de la part du père, il faut documenter sa réaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'égard de la mère : blâme, minimise, l'accuse, nie sa violence, etc. • À l'égard de l'enfant : l'accuse, dit que c'est de sa faute, l'instrumentalise, etc. • Lors des rencontres avec l'intervenante : minimise, dénie, blâme les autres, se déresponsabilise, se justifie, s'emporte, etc. <p>Les moyens pris par le père pour prévenir ses comportements violents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visent spécifiquement les comportements violents et contrôlants. • Sont axés sur la responsabilisation. • Entraînent un réel changement dans les comportements et attitudes. <p>À vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de protection déployées par la mère. • Les modifications et l'adaptation du comportement de la mère et/ou de ceux des enfants. • Les entraves du père. <p>Violence conjugale post-séparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce que la mère a mis en place ou tenté de mettre en place. • Le nombre de déménagements et leur cause. <p>Attention à la reconnaissance partielle et stratégique vs une réelle reconnaissance.</p> <p>Ne pas juger les décisions, les actions ou l'inaction de la mère. Chercher plutôt à comprendre pourquoi elle a pris cette décision ou a agi ainsi.</p>
<p>d) Les ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant et à ses parents.</p>	<p>d) La capacité des ressources du milieu à soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités.</p>	<p>À vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implication de l'entourage, le soutien informel et la possibilité de les impliquer le cas échéant. • L'implication de partenaires actuels ou passés. • Les services offerts, actuels ou passés, et ce, tant au père, à la mère, au couple qu'aux enfants. <p>Partager l'information pour avoir une vision globale et commune de la situation.</p>
	<p>e) L'ordonnance, la condition ou la mesure, de nature civile ou criminelle, concernant la sécurité ou le développement de l'enfant.</p>	<p>Doit prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les interventions policières en matière de VC. • Le respect des ordonnances et des conditions. • Les antécédents criminels et procédures en cours. • Les ordonnances en cours et passées, y compris les ordonnances restrictives et les ordonnances de garde. <p>Ces éléments sont importants, mais leur absence ne doit pas être interprétée comme une absence de violence ou de dangerosité.</p>